



Projet de décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'un nouveau centre pour le Service de la circulation routière et la navigation (SCN) à Sion

1. Déroulement des travaux

La Commission de l'équipement et des transports (ET) s'est réunie le mardi 16 avril 2019, de 15h30 à 17h00, à la salle de conférence 5, Espace Porte de Conthey, à Sion, pour traiter du présent projet.

Commission ET

Membres	Remplacé par	16.04.2019
BIFFIGER Paul, SVPO, président		X
CARRON Florentin, PDCB vice-président		X
CRETTENAND David, PLR, rapporteur		X
BAGNOUD Aristide, PDCC	BAYARD Marcel	X
BARRAS Lucien (suppl.), Les Verts		X
D'ANDRES Gregory, PLR		X
FURRER Urban, CSPO		X
IMBODEN Reinhard, CVPO		X
JORDAN Werner, AdG/LA		X
MONOD Julien (suppl.), PLR	RAMUZ Joseph	X
PERRUCHOUD Sandrine, AdG/LA		X
PITTELOUD Albert, UDC		excusé
RAUSIS Joachim, PDCB	FELLAY Xavier	X

Service parlementaire

LUYET Janique, collaboratrice scientifique

Administration cantonale

FAVRE Frédéric, conseiller d'Etat, chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport, DSIS

MELLY Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement, DMTE, (excusé)

ABGOTTSPON Bruno, chef du Service de la circulation routière et de la navigation, SNC, DSIS

BISELX Vincent, adjoint et remplaçant du chef du SNC, DSIS

VENETZ Philippe, architecte cantonal, Service des bâtiments, monuments et archéologie, SBMA, DMTE

REY Daniel, architecte, section Investissement du SBMA, DMTE

accompagnés de Renaud et Jérôme RUDAZ du bureau d'architectes R2A Architectures, Sion

Invités

LAUBER Anton, président de la Commission Sécurité publique (excusé)
ARLETTAZ-MONNET Géraldine, vice-présidente de la Commission Sécurité publique
GILLIOZ Charles-Albert, membre de la Commission Sécurité publique

2. Présentation générale du projet par le Département

2.1. Contexte général

De l'avis du DSIS, le présent projet est important non seulement pour le SNC mais également pour la population valaisanne. En effet, le parc automobile augmente régulièrement de 2% par année et a quasiment doublé depuis les années 90.

Afin de faire face à cette évolution, un centre de contrôle a été construit en 1994 dans le Haut-Valais (à Viège) et en 2012 dans le Bas-Valais (à Saint-Maurice). Le problème se pose aujourd'hui pour le Valais central.

Le service de contrôle de Sion a été construit en 1964 et a continuellement fait l'objet d'adaptations en fonction des besoins. En 2011, un premier audit a été effectué, concluant notamment à ce que le service soit déplacé à un autre endroit ; conclusions confirmées en 2011 par une nouvelle étude.

Etant donné qu'aucune extension n'est possible sur le site actuel, le SBMA a cherché un emplacement pour la construction du nouveau centre, lequel a été trouvé sur le site des Casernes à Sion. En 2017, la Ville de Sion a donné un accord de principe favorable pour la délocalisation du SNC aux Casernes.

A cela s'ajoute le fait que le canton du Valais a pu prolonger sa collaboration pour 10 ans avec le TCS, lequel accepte de prendre en charge les risques, car personne ne sait aujourd'hui de quoi seront fait les contrôles de véhicules d'ici 15 ou 20 ans. Actuellement, l'art. 33 de l'Ordonnance concernant les exigences techniques requises pour les véhicules routiers, exige qu'une voiture neuve passe le premier contrôle après 5 ans, puis tous les trois ans et enfin tous les deux ans. Si aucune mesure n'est prise, le SNC ne pourra plus remplir les exigences légales. Le Service n'entend pas combler le retard, mais garder une marge de manœuvre de 15 à 20%, afin de pouvoir « boucher les trous » en cas d'annulation d'une expertise.

Selon le chef du SNC, eu égard à l'augmentation de la population valaisanne d'environ 0.5% d'ici à 2050, cinq nouveaux experts devront être engagés chaque cinq ans.

De l'avis du chef de Département, le projet présenté répond aux exigences légales actuelles, sans être sous- ou surdimensionné. Cas échéant, il pourra être repris par un autre partenaire, être agrandi voire affecté à d'autres tâches. Le projet présenté par le bureau R2A architectes a été choisi pour la flexibilité des locaux qu'il offre.

2.2. Caractéristiques du projet

Généralités :

Le site choisi est accessible non seulement par les automobilistes (par les différentes bretelles autoroutières), mais également par les utilisateurs de la mobilité douce. Il est particulier, dans le sens où il abrite des bâtiments avec valeur institutionnelle (les Casernes), des bâtiments avec fonction logistique ainsi que de grands espaces. Le nouveau bâtiment du SNC s'inscrira dans la continuité du bâtiment des casernes.

L'accès public / client et la mobilité douce se feront par le nord de la parcelle et l'accès automobile par le sud.

Le projet regroupe ainsi sous un même toit toutes les fonctions nécessaires au SNC, à savoir une partie contrôle technique et une partie administrative. La partie administrative se répartit sur deux niveaux en se développant autour d'un patio. La partie dévolue aux contrôles techniques est séparée en deux halles distinctes : une halle pour véhicule lourd et une autre pour véhicule léger.

Environ 900 panneaux solaires de taille standard seront installés sur le toit du nouveau bâtiment.

Le bureau d'architectes continue de développer le projet jusqu'à la décision du Grand Conseil, afin de pouvoir être réactif lors de la mise à l'enquête publique. En cas d'acceptation du projet par le Grand Conseil, les travaux préparatoires pourront être faits d'ici à fin 2019 et les travaux débuter en 2020, pour que l'ouvrage puisse être livré en 2021.

Coût et financement :

Le devis général regroupe les coûts de construction du bâtiment et des aménagements extérieurs. Il a été établi par le bureau R2A architectes en collaboration avec les mandataires spécialisés pour la partie structurelle, la partie électrique et la partie chauffage, ventilation, sanitaire. Le coût total de réalisation se présente comme suit, divers et imprévus compris :

CFC 0	Terrain	CHF 16'000.-
CFC 1	Travaux préparatoires	CHF 660'000.-
CFC 2	Bâtiment	CHF 17'108'000.-
CFC 3	Equipements d'exploitation	CHF 1'642'000.-
CFC 4	Aménagements extérieurs	CHF 2'830'000.-
CFC 5	Frais secondaires	CHF 1'199'000.-
CFC 9	Ameublement et décoration	CHF 514'000.-
Total TTC		CHF 23'969'000.-

Le projet de construction s'inscrit dans le cadre de la planification actuelle du fonds FIGI du SBMA de la façon suivante :

2018 :	CHF 500'000.-
2019 :	CHF 2'500'000.-
2020 :	CHF 7'000'000.-
2021 :	CHF 9'000'000.-
2022 :	CHF 5'000'000.-
Total :	CHF 24'000'000.-

Personnel :

La construction du nouveau centre de contrôle demandera l'engagement échelonné de trois experts de la circulation entre 2019 et 2021. Un poste d'expert a déjà été attribué au SNC dans le cadre du budget 2019 et deux nouveaux postes seront demandés pour les budgets 2020 et 2021. Ces postes d'experts sont complètement autofinancés.

3. Discussion et vote d'entrée en matière

3.1. Discussion

Le SNC a environ une année de retard dans les contrôles techniques des véhicules.

Si le chef du SBMA est conscient des éventuelles problèmes de circulation, à certaines heures, aux alentours de l'emplacement du nouveau centre, il relève que ces difficultés sont limitées à un quart d'heure, rappelant la volonté du canton de permettre aux utilisateurs de

mobilité douce – tels que les jeunes venant passer leur permis de conduire – de pouvoir accéder au site. Le chef de Département ajoute que des réflexions ont été menées sur ce point entre les différentes parties, le site ayant été implémenté à un endroit pour lequel la Ville de Sion a donné son accord.

Un député s'étonne du fait qu'un site hors de la ville n'ait pas été trouvé. L'architecte cantonal indique qu'au début, l'Etat ne voulait pas acheter un terrain en ville, mais qu'il a dû s'y résoudre après avoir examiné plusieurs pistes qui se sont révélées infructueuses (propriétaire ne voulant pas vendre, terrains non conformes à la zone etc.). Afin d'implanter le nouveau SNC sur le site des Casernes, le canton a dû demander à la Ville de Sion une modification partielle de la zone (mise en zone d'intérêt général).

Si les contrôles techniques ne devaient pas perdurer et comme le bâtiment projeté est modulable, il pourrait être affecté à d'autres tâches administratives de l'Etat.

Un député constate que ce bâtiment est à énergie positive, regrettant toutefois que cet aspect n'ait pas été assez mis en avant dans le message du Conseil d'Etat. L'architecte confirme la volonté de l'Etat d'utiliser l'énergie produite sur le site et de l'auto-consommer.

Le SNC va ainsi être sorti du site actuel où se trouve également la Police cantonale et les locations vont cesser. Le projet de nouveau bâtiment de la Police cantonale sera soumis au Grand Conseil.

Si l'engagement des trois nouveaux experts de la circulation entre 2019 et 2021 ne permettra pas de rattraper le retard durant la première année, il permettra à terme de le réduire. L'idée est d'engager les experts de manière échelonnée, afin d'en former un avant d'engager le prochain. Théoriquement, un expert formé peut procéder à 4'000 contrôles techniques par an. Dans la réalité, étant donné qu'ils effectuent également les examens de conduite, le nombre de contrôles techniques réalisés est plus bas. Le SNC évite qu'un centre de contrôle n'ait, sur le long terme, moins de retard dans ses contrôles qu'un autre.

Selon un député, le taux de véhicules « normaux » pourrait être inversé au profit d'autres véhicules ; le chef de Département mentionnant que, pour les prochaines 20 années, le nouveau centre continuera à être affecté aux contrôles techniques.

L'architecte cantonal ne pense pas que le site prévu pour l'implantation du SNC fera l'objet d'oppositions de la part des voisins ; il n'exclut toutefois pas que des recours soient déposés dans la procédure de marchés publics.

3.2. Vote

L'entrée en matière est **acceptée** à l'unanimité des membres de la Commission, par 12 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

4. Lecture de détails

Seuls sont mentionnés ci-dessous, les articles du projet de décision ayant fait l'objet de remarques de la part de la Commission.

Art. 1

La fixation du montant du crédit d'engagement ne se base sur les normes SIA, mais sur le devis établi par le bureau d'architectes R2A. A ce stade du projet, la marge d'erreur se situe à plus ou moins 10%.

Art. 2

L'architecte cantonal relève que le message du Conseil d'Etat contient en page 6, ch. 3.1, une coquille, l'indice suisse des prix de la construction étant celui d'octobre 2018 – comme indiqué dans le présent projet de décision – et non celui de 2008.

5. Débat et vote final

5.1. Débat final

Un député fait remarquer que le canton se trouve dans une position délicate lorsqu'il s'agit de trouver rapidement un terrain où implanter ses propres infrastructures, car il ne dispose pas de zones, lesquelles sont gérées par les communes. L'architecte cantonal répond que depuis son entrée en fonction, le canton du Valais acquiert des terrains selon ses besoins. Grâce à la mise en œuvre du Fonds GIFI, l'Etat va pouvoir faire de la politique immobilière active. De son point de vue, la question des zones n'est pas problématique pour le canton.

5.2. Vote final

Le projet de décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'un nouveau centre pour le Service de la circulation routière et la navigation (SNC) à Sion est **accepté** par 11 voix pour, 0 contre et 1 abstention.

St. Niklaus / Riddes, le 2 mai 2019

Le président
Paul BIFFIGER

Le rapporteur
David CRETENAND